

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-162

SEANCE DU **MARDI 13 DÉCEMBRE 2022**

Le mardi 13 décembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

| | |
|--|------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : 29 | Votes Pour : 20 |
| Nombre de Membres présents : 19 | Votes Contre : 4 |
| Pouvoirs : 6 | Abstention : 0 |
| | Non votant : 1 |

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Marc PLOUZEAU à Eric MAUCORT, Olga MARTINEAU à Christelle LAMBERT, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN, Fabrice MASSON à Jean-Jacques LAPORTE, Yoanna DESROCHES à Jean-François DAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur CHEMINOT

Appel à projets - Ancien Tribunal

Vu la présentation diffusée lors du conseil municipal du 15 novembre 2021, consacré spécialement au programme Action Cœur de Ville et les échanges qui ont suivi au sein du conseil ;

Vu la délibération n°2021-167 de la Ville de Chinon prise le 14 décembre 2021 relative aux appels à projets de la Ville ;

La Ville de Chinon a lancé le 20 décembre 2021 un appel à projet concernant l'Ancien Tribunal, afin d'identifier des investisseurs et porteurs de projets intéressés par ce bien communal emblématique en plein cœur de ville, en vue de poursuivre la dynamique urbaine.

Trois candidatures ont été réceptionnées le 10 juin 2022 :

- Pluvian Investissement
- Ligeria Immobilier
- Groupe CIR

Suite à la commission urbanisme du 11 juillet 2022, les trois candidats ont été retenus pour la seconde étape de l'appel à projet et ont tous fourni des offres le lundi 05 septembre 2022.

Les offres ont été étudiées selon les critères d'analyse du cahier des charges de l'appel à projets :

- En Bureau Municipal du 19 septembre 2022 avec audition individuelle des trois candidats ;
- Lors de la présentation synthétique des offres en Conseil Municipal du 20 septembre 2022 ;
- Et le 30 novembre 2022 lors de la présentation des offres et proposition de choix en Commission Urbanisme et appel à projets du 3 octobre 2022

Il revient donc aujourd'hui au conseil municipal de valider le choix retenu par la Commission urbanisme appel à projets qui s'est réunie le lundi 30 novembre 2022 : Groupe CIR (Compagnie Immobilière de Restauration. L'offre porte sur :

- 2 commerces ;
- 9 logements de standing

Une acquisition au prix de 410 000 € (ou si option avec combles aménagés + 15 000 € soit à 425 000 €) (en annexe : Avis des domaines du 02/08/2021 pour 340 000 € valable 18 mois)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **CONFIRME** le choix effectué par la Commission urbanisme du 30 novembre 2022 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le compromis de vente de l'ancien tribunal au prix de 410 000 € (ou 425 000 € si option combles aménagés) et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.

RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2022-162 signée le 19 décembre 2022

Fait à CHINON, le 03 mars 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 09/03/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage